

AUXILIAIRE AMBULANCIER & AFGSU2 - 91h

Auxiliaire

Durée : 70h sur 10 jours (de 9h à 17h)

AFGSU2

Durée : 21h sur 3 jours (de 9h à 17h)

Tarif total : 1180 euros

- Du 09/02 au 25/02 2026
- Du 13/04 au 29/04 2026
- Du 11/05 au 29/05/2026

Compléter le présent bulletin d'inscription, nous joindre les pièces demandées et retourner l'ensemble. Si besoin nous joindre au 01.30.21.08.60

- Par voie postale : IFA Paris Ouest
13 rue de l'Ecole des Postes
78000 Versailles
- Par voie électronique : [IFAVE@formasante.fr](mailto:ifave@formasante.fr)

L'envoie de votre dossier ne vaut pas acceptation, vous recevrez une confirmation écrite en fonction du nombre de places restantes après réception de votre dossier complet.

Attention l'IFA ne fournit pas les repas.

**Les horaires de formation : 9h00 / 12H30 - 13H30 / 17H00
(sous réserve de modifications)**

Une convocation vous sera adressée par mail une semaine au plus tard avant le début de la formation avec tous les détails pratiques.

Liste des pièces obligatoires :

- Le bulletin d'inscription
- 1 pièce d'identité recto verso
- Les informations préalables signées
- 1 photo d'identité
- 1 enveloppe lettre suivie format A4 (100g) à vos noms et adresse (pour vous envoyer votre diplôme).
- Le document signé attestant de l'accord du règlement intérieur.
- L'autorisation de droit à l'image.
- Les conditions générales de vente signées.
- Autofinancement : **un justificatif de virement bancaire.**

Liste des pièces optionnelles :

- Une attestation de prise en charge financière (financement organisme ou employeur).

Bulletin d'inscription

Monsieur Madame

photo

Nom

d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

(ville – pays si étranger – n° de département / 99 si étranger)

Adresse.....

Code postal :

Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Date d'obtention de votre permis B :

Le cas échéant :

Votre n° de demandeur d'emploi :

Agence Pôle emploi :

Prise en charge de la formation :

Autofinancement

Organisme

Entreprise

Identifiant

Raison Sociale :

Adresse :

INFORMATIONS PREALABLES

Les instituts de formation FORMA SANTE, autorisés pour la formation au diplôme d'Etat d'ambulancier, dispensent la formation de 70h (dite formation d'auxiliaire ambulancier) prévue à l'article 2 de l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire.

Cette formation, avec évaluation des compétences acquises, est accessible sans conditions. En revanche, le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer :

- d'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité
- de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- d'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique ;
- de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Je soussigné(e) :

Candidat(e) à la formation d'auxiliaire ambulancier au sein de l'IFA FORMA SANTE, certifie par la présente avoir été informé(e) des prérequis indispensables à l'exercice du métier d'auxiliaire ambulancier. Je certifie également en avoir informé le financeur de ma formation.

Fait à , le

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)

Conditions d'inscription

Déposez le dossier dûment complété directement à notre secrétariat si vous le souhaitez ou renvoyez-le par courrier à :

- **IFA de Versailles – FORMA SANTE**
13 rue de l'Ecole des Postes
78 000 VERSAILLES

Dès réception du bulletin d'inscription, l'IFA de Versailles adressera un courriel de confirmation d'inscription ainsi qu'un contrat de prestation au participant.

Montant

1165€ par participant - *Montant non assujetti à la TVA*

Aucune réservation de place n'est possible

Vous ne serez inscrit qu'à réception de votre dossier d'inscription, de la signature de votre contrat avec le règlement de l'acompte des 200€ pour un financement personnel dans le délai des 14 jours (délai légal de rétractation)

L'établissement d'un devis ne vaut pas inscription

Règlement

Si la formation est prise en charge par un organisme tiers, il appartient au candidat ou à son employeur :

- d'indiquer sur le bulletin d'inscription le nom de l'organisme financeur de la formation et d'y notifier l'identifiant POLE EMPLOI afin qu'un devis puisse être transmis sur son espace demandeur d'emploi.

Si la formation est financée directement par le stagiaire, il recevra un contrat à son inscription qu'il devra nous retourner signé par voie postale. Il sera ensuite demandé au participant de nous faire parvenir le versement de l'acompte de 200€ qui sera perçu 14 jours après (délai légal de possibilité de rétractation). Le solde de 965€ pourra faire l'objet d'un échelonnement sur la durée de la formation.

Le règlement de la formation peut être effectué :

- par virement à l'ordre de l'IFA de Versailles- FORMA SANTE sur le compte de la Banque

SOCIETE GENERALE
RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE
TITULAIRE DU COMPTE FORMA SANTE IFAVE VERSAILLES
13 RUE DE L ECOLE DES POSTES 78000 VERSAILLES
DOMICILIATION : AIX EN PROVENCE ENT (02274) Banque Guichet N° de compte Clé RIB 30003 02274 00020026133 86
Identification Internationale (IBAN) IBAN FR76 3000 3022 7400 0200 2613 386
Identification Internationale de la Banque (BIC) SOGEFRPP

- par paiement en ligne. **Nous faire la demande.**

Conditions d'annulation

Les annulations doivent se faire par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception pour tout financement personnel et par mail pour tous les stagiaires faisant l'objet d'une demande de financement par un organisme financeur (AIF...) au minimum quinze jours avant l'entrée en formation.

Les annulations par téléphone ne sont pas prises en compte.

- Les 200€ d'acompte sont perçus 14 jours après la signature de la convention de formation. Ils sont non remboursables en cas d'annulation au-delà de la période légale de rétractation.
- Le solde (965 €) pourra faire l'objet d'un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation (conformément aux dispositions de l'article L 6353-6 du code du travail)
- En cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat (conformément aux dispositions de l'article L 6353-7 du code du travail).

Conformément à la loi du 06/01/1978, les informations peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification auprès de notre service commercial.

Quelques informations utiles à la constitution de votre dossier

Nous inscrivons les personnes par ordre d'arrivée : aucune réservation de place ne peut être faite par téléphone et sans dossier. Il n'y a donc pas de date limite de dépôt de dossier : la limite sera effective lorsque le quota de 24 places maximum par session sera atteint.

IFA Versailles – Forma Santé

13 rue de l'école des postes

78000, VERSAILLES

N° SIRET : 420 309 627 000 65 / Code APE : 8559A

Tel : 01 86 90 63 46 / Email : ifave@formasante.fr

Conditions générales de vente

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'IFA Versailles- Forma Santé.
Je m'engage formellement à le respecter sans aucune réserve.

Nom et Prénom :.....

Fait à..... Le.....

SIGNATURE

Autorisation de droit à l'image

Fixation, reproduction et diffusion

Je soussigné(e),

Madame, Monsieur.....

Né(e) le....., certifiant être majeur(e) et pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation,

Demeurant à

Téléphone :

Mail :

J'autorise la société Forma Santé à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies / vidéos prises le à

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait en deux exemplaires pour servir et valoir ce que de droit.

A, le

Signature du participant :

En tant que responsable de traitement, FormaSanté s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles transmises, et ce dans le respect des dispositions légales en vigueur. La base légale étant l'exécution du contrat (Art.6 RGPD), la durée de conservation de vos données est égale à 30 ans (temps de validité du présent contrat). Les destinataires des données sont le responsable de traitement, ses services internes en charge de l'exécution du présent contrat et ses sous-traitants éventuels. Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation aux traitements de données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en nous contactant via l'adresse mail : rpd@avenirsanteformation.fr. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Davantage d'informations ? Consultez la charte de protection des données personnelles du groupe Avenir Santé Formation : <https://www.formasante.fr/charte-de-protection-des-donnees-personnelles/>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMA SANTE

Objet et champ d'application :

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

I. FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

I.1. Définition :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe de clients généralement exécutée dans les locaux du client.

I.2. Documents contractuels :

Pour chaque formation intra-entreprise acceptée, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à nous retourner, au plus tôt et obligatoirement avant le début de la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement ou de l'entreprise.

La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation.

Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation. Sur demande elle peut être fournie après chaque module.

I.3. Prix et conditions de règlement :

IFA VERSAILLES n'est pas assujetti à la TVA. Tous nos prix sont indiqués nets de toutes taxes et ne peuvent pas donner lieu à une récupération de TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture, comptant et sans escompte à l'ordre de IFA VERSAILLES.

Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu au paiement par le Client de pénalités de retard calculées à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. L'acquittement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

Dans le cas où l'inscription à la formation s'effectue par l'intermédiaire de la plateforme MonCompteFormation, le stagiaire dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter.

I.4. Conditions d'annulation et de report :

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et ce sans indemnités.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Une annulation signifiée moins de dix jours calendaires avant le début de la formation entraînera une facturation de 30% du coût total de la formation.

Si l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois, cette somme sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de stage par le stagiaire pour un autre motif que force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières énoncées.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

I.5. Obligations du stagiaire :

Le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur.

II. FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

II.1. Définition :

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par IFA VERSAILLES.

II.2. Documents contractuels :

Le bulletin d'inscription est envoyé par le client par courrier, par mail, par fax ou par le biais du site.

Une confirmation d'inscription est adressée par IFA VERSAILLES qui décidera, en fonction du nombre d'inscriptions, de mettre en place la formation.

Pour chaque formation inter-entreprises mise en place, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à nous retourner, au plus tôt et obligatoirement avant le début de la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement ou de l'entreprise.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation.

Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation. Sur demande elle peut être fournie après chaque module.

II.3. Prix et conditions de règlement :

IFA VERSAILLES n'est pas assujetti à la TVA.

Tous nos prix sont indiqués nets de toutes taxes et ne peuvent pas donner lieu à une récupération de TVA. Ils incluent le repas de midi sauf avis contraire exprimé à l'inscription.

Toute formation commencée est due en intégralité. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la facture, comptant et sans escompte à l'ordre de IFA VERSAILLES.

Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu au paiement par le Client de pénalités de retard calculées à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

L'acquittement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

Dans le cas où l'inscription à la formation s'effectue par l'intermédiaire de la plateforme MonCompteFormation, le stagiaire dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours ouvrés pour se rétracter.

II.4. Remplacement d'un participant :

IFA VERSAILLES offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est toujours possible sans indemnités.

II.5. Conditions d'annulation et de report :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, IFA VERSAILLES se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Une annulation signifiée moins de dix jours calendaires avant le début de la formation entraînera une facturation de 50% du coût total de la formation.

Si l'action de formation est annulée et reportée dans un délai de 6 mois, cette somme sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon de stage par le stagiaire pour un autre motif que force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières énoncées.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

II.6. Obligations du stagiaire :

Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Ce dernier est consultable sur le site de IFA VERSAILLES ou auprès du secrétariat des stages inter-entreprises.

III. DISPOSITIONS COMMUNES INTRA ET INTER

III.1. Informatique et libertés

En tant que responsables du traitement de vos données personnelles, les différentes structures du groupe Avenir Santé Formation s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles transmises, et ce dans le respect des dispositions légales en vigueur. Le détail de ces principes et actions visant au respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel sont décrites dans la charte de protection des données personnelles du groupe, disponible sur le site internet de chacune de ses entités. Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles, chaque personne bénéficiaire d'un droit d'accès, d'édition des directives anticipées, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation aux traitements de données la concernant. Ces droits peuvent être exercés en nous contactant via l'adresse mail : rgpd@avenirsanteformation.fr. Pour en faciliter le traitement, la personne est invitée à préciser dans sa demande son nom, son prénom, son adresse mail, sa qualité (stagiaire, client, formateur, salarié...), son établissement (si stagiaire ou client), la structure du groupe avec laquelle il est en contact et toutes informations jugées utiles par ses soins. Le groupe Avenir Santé Formation s'engage à adresser une réponse dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'exercice de ce droit. A défaut, il est possible de saisir les autorités compétentes et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire de ses droits.

III.2. Renonciation

Le fait pour IFA VERSAILLES de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

III.3. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports IFA VERSAILLES et ses Clients relèvent de la Loi française.

III-3bis Engagement de non-réutilisation

Par la signature de la présente convention, le Client s'engage pour lui-même, ses agents, employés, collaborateurs, préposés, prestataires, conseils et tous autres tiers en lien avec lui, à n'utiliser ni ne transmettre à toute personne physique ou morale sans l'autorisation expresse et écrite préalable de IFA VERSAILLES, aucun des éléments dont il aura pu avoir connaissance, sous quelque format que ce soit, dans le cadre du déploiement de l'action de formation objet de la présente convention. En particulier, et sauf accord express intervenu entre le Client et l'organisme de formation, le Client s'interdit d'inclure dans les groupes de formation des stagiaires dont le rôle présent ou à venir seraient de mettre en œuvre, à partir des éléments acquis lors de la formation, une démultiplication de tout ou partie de cette même formation auprès d'un public plus large. La mise en œuvre d'une telle démarche constituerait une contravention aux droits de propriété intellectuelle de IFA VERSAILLES, de ses préposés ou de ses prestataires, et possible de poursuites, conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

III.4. Attribution de compétences

Tous les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable entre les parties, seront portés devant la juridiction compétente compte tenu du statut des parties. Il est ainsi précisé que tout litige avec une personne morale de droit public ou avec l'administration devra être porté devant le tribunal administratif territorialement compétent. Il est également précisé que tout litige avec une personne morale de droit privé sera porté exclusivement devant le Tribunal de Commerce de Paris, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société IFA VERSAILLES qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

III.5. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par IFA VERSAILLES à son siège social au : 13 Rue de l'École des Postes, 78000 Versailles.

III.6. Mise à jour

Les présentes conditions générales de vente ont été mises à jour le 1^{er} janvier 2025. Toute version ultérieure sera consultable sur le site Internet <https://www.formasante.fr>.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je soussigné(e).....

Apprenant(e) en formation de :

Reconnait avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur ;

Atteste, en apposant ma signature, avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses dudit règlement et m'engage à en respecter les termes sans restriction.

Date :

Signature de l'apprenant(e) :

